

REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET 200 040 244 000 93	452 PESCALIS
------------------------------------	--------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BRESSUIRE

452 REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PES CALIS SPIC BUDGET ANNEXE
--

BUDGET PRIMITIF M4 EXERCICE 2017

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
- (2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe



Sommaire

I. Informations générales	
Modalités de vote du budget	page 3
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	page 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	page 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	page 6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	page 7
B2 - Balance générale du budget - Recettes	page 8
III. Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	page 9
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	page 10
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	page 11
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	page 12
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	page 13
IV. Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	page 14
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	pages 15 -16
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	page 17
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	page 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	page 19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	page 20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - exploitation (1)	Sans objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - investissement	Sans objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif -	Sans objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif -	Sans objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre vote du budget	Sans objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	pages 21 - 22
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans objet
D - Arrêté et signatures	
D1 - Arrêté et signatures	page 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations
Mardi 11 AVRIL 2017

Délibération n°DEL-CC-2017-054

Le onze avril deux mille dix-sept, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Porchaire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 79 – Quorum : 40

Étaient présents (58 dont 1 suppléant) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Caroline BAUDOUIN, Erik BERNARD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUREAU, Gaëtan DE TROGGOFF, Sébastien GRELLIER, Gérard PIERRE, Jany ROUGER, Colette VIOLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Marc BONNEAU, Gilles CHATAIGNER, Jacques COPPET, Nicole COTILLON, Josette DUFURET, Estelle GERBAUD, Bernard GIRAUD, Yves GOBIN, Jean-Paul GODET, Dany GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Paul LOGEAS, Rémi MENARD, Sylviane MORANDEAU, Isabelle PANNETIER, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Anne-Marie REVEAU, Franck BEILLOUIN, Jean-Yves BILHEU, Philippe BREMOND, Johnny BROUSSEAU, Pierre BUREAU, Martine CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Marguerite DUBRAY, Nicolas FRADIN, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Patrick LAURIOUX, Thierry MAROLLEAU, Cécile MARQUOIS, Yves MORIN, Philippe MOUILLER, Michel PANNETIER, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Philippe ROBIN, Yolande SECHET, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Gérard VERGER, Véronique VILLEMONTAIX, Philippe BOULANGER (suppléant)

Pouvoirs (13) : Jean-Marc BERNARD à Gérard PIERRE, Robert GIRAULT à Gaëtan DE TROGGOFF, Jean-Luc GRIMAUD à Pierre-Yves MAROLLEAU, Michel BOUDEAU à Bernard GIRAUD, Emile BREGEON à Marc BONNEAU, Martine BREMAUD à Colette VIOLLEAU, Francette DIGUET à André GUILLERMIC, Dominique LENNE à Pierre BUREAU, Joël LOISEAU à Yves CHOUREAU, Rachel MERLET à Sébastien GRELLIER, Philippe MICHONNEAU à Jean-Jacques GROLLEAU, Karine PIED à Michel PANNETIER, Jean-Pierre BRUNET à Jacques COPPET

Excusés (18) : Jean-Marc BERNARD, Robert GIRAULT, Jean-Luc GRIMAUD, Michel BOUDEAU, Emile BREGEON, Martine BREMAUD, Francette DIGUET, Pascale FERCHAUD, Dominique LENNE, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rachel MERLET, Philippe MICHONNEAU, Karine PIED, Louis-Marie BIROT, Jean-Pierre BRUNET, David JEAN, Christian ROY

Absents (3) : Thierry BOISSEAU, Pascal PILOTEAU, Bernard ARRU

Date de convocation : 05-04-2017

Secrétaire de Séance : Madame Catherine PUAUT

FINANCES

BUDGET ANNEXE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCALIS SPIC : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Pescalis SPIC. Ce service est géré dans le cadre d'une régie à autonomie financière soumis à la TVA qui a pour objet l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, gestion de la boutique et des hébergements touristiques.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe « Régie à autonomie financière PESCALIS SPIC », avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 3 321 452.54 € ;

Section de fonctionnement	2 056 058.05 €
Section d'investissement	1 265 394.49 €

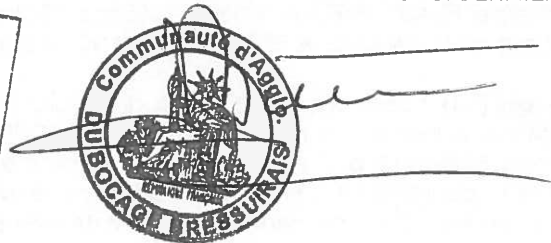
- de voter le Budget Annexe « Régie à autonomie financière PESCALIS SPIC » conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Jean-Michel BERNIER,



Acte rendu en triple
après dépôt en Sous-Prefecture
Le 21 AVR. 2017
et publication ou notification
du 21 AVR. 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11/04/2017**

**REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016
BUDGET ANNEXE PESCALIS SPIC (452)**

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	+445 440,35
c. Résultats antérieurs de D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-1 128,20
Résultat à affecter: d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+444 312,15
Solde d'exécution de la section d'investissement e. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-597 694,49
f. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	+0,00
AFFECTATION (2) = d.	+444 312,15
1)Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du	0,00
2)Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00
3)Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	444 312,15
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0,00

(1)Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2)Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du

(3)En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais


 Jean-Michel BERNIER


Le Trésorier de Bressuire


 Benoît SAMSON
CCP de BRESSUIRE
 124, Boulevard de Poitiers
 79300 BRESSUIRE
 Tél. : 05.49.65.02.20

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation
au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°..... du).
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
sans reprise des résultats de l'exercice N-1
avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 056 058,05	1 611 745,90
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	444 312,15 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 056 058,05	2 056 058,05

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	667 700,00	1 265 394,49
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	597 694,49 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 265 394,49	1 265 394,49

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 321 452,54	3 321 452,54
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	348 950,00	0,00	334 600,00	334 600,00	334 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	424 504,00	0,00	396 763,56	396 763,56	396 763,56
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	300,00	300,00	300,00
Total des dépenses de gestion des services		773 464,00	0,00	731 663,56	731 663,56	731 663,56
66	Charges financières	60 100,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 890,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		835 454,00	0,00	790 663,56	790 663,56	790 663,56
023	Virement à la section d'investissement (6)	467 287,80		918 394,49	918 394,49	918 394,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	353 114,00		347 000,00	347 000,00	347 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		820 401,80		1 265 394,49	1 265 394,49	1 265 394,49
TOTAL		1 655 855,80	0,00	2 056 058,05	2 056 058,05	2 056 058,05

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 056 058,05
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	713 178,00	0,00	814 645,90	814 645,90	814 645,90
74	Subventions d'exploitation	415 830,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
Total des recettes de gestion des services		1 129 008,00	0,00	881 745,90	881 745,90	881 745,90
77	Produits exceptionnels	276,00	0,00	202 300,00	202 300,00	202 300,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 129 284,00	0,00	1 084 045,90	1 084 045,90	1 084 045,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	527 700,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		527 700,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00
TOTAL		1 656 984,00	0,00	1 611 745,90	1 611 745,90	1 611 745,90

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	444 312,15
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 056 058,05
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	737 694,49
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
	Total des dépenses financières	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	527 700,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	527 700,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00

TOTAL		667 700,00	0,00	667 700,00	667 700,00	667 700,00
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	597 694,49
---	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 265 394,49
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	137 730,81	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	137 730,81	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	137 730,81	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section d'exploitation (4)	467 287,80		918 394,49	918 394,49	918 394,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	353 114,00		347 000,00	347 000,00	347 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	820 401,80		1 265 394,49	1 265 394,49	1 265 394,49

TOTAL		958 132,61	0,00	1 265 394,49	1 265 394,49	1 265 394,49
--------------	--	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 265 394,49
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	737 694,49
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	334 600,00		334 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	396 763,56		396 763,56
65	Autres charges de gestion courante	300,00		300,00
66	Charges financières	57 000,00	0,00	57 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	347 000,00	347 000,00
023	Virement à la section d'investissement		918 394,49	918 394,49
	Dépenses d'exploitation – Total	790 663,56	1 265 394,49	2 056 058,05

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 056 058,05

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	527 700,00	527 700,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	140 000,00	0,00	140 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	140 000,00	527 700,00	667 700,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	597 694,49
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 265 394,49

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	814 645,90		814 645,90
74	Subventions d'exploitation	62 000,00		62 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 100,00		5 100,00
77	Produits exceptionnels	202 300,00	527 700,00	730 000,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 084 045,90	527 700,00	1 611 745,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	444 312,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 056 058,05
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	Amortissement des immobilisations		347 000,00	347 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		918 394,49	918 394,49
	Recettes d'investissement – Total	0,00	1 265 394,49	1 265 394,49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	1 265 394,49
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	348 950,00	334 600,00	334 600,00
6061	Fournitures non stockables	43 000,00	42 000,00	42 000,00
6063	Fournitures d'entretien	6 000,00	6 900,00	6 900,00
6064	Fournitures administratives	1 050,00	1 100,00	1 100,00
6066	Carburants	800,00	2 000,00	2 000,00
6068	Autres matières & fournitures	51 000,00	38 040,00	38 040,00
6132	Locations immobilières	173 000,00	165 000,00	165 000,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	15 500,00	15 500,00
61521	Bâtiments publics	2 500,00	630,00	630,00
61551	Matériel roulant	1 500,00	900,00	900,00
61558	Autres biens mobiliers	1 400,00	1 200,00	1 200,00
6156	Maintenance	15 000,00	11 500,00	11 500,00
6161	Multirisques	3 000,00	400,00	400,00
6162	Assurance dommage construct°	0,00	980,00	980,00
6168	Autres	0,00	1 900,00	1 900,00
617	Études & recherches	1 500,00	1 150,00	1 150,00
618	Divers	800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	0,00	6 200,00	6 200,00
6231	Annonces & insertions	11 280,00	8 000,00	8 000,00
6233	Foires & expositions	870,00	0,00	0,00
6236	Catalogues & imprimés	500,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	1 600,00	0,00	0,00
6251	Voyages & déplacements	0,00	50,00	50,00
6256	Missions	400,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	4 900,00	6 100,00	6 100,00
627	Services bancaires & assimilés	950,00	1 400,00	1 400,00
6287	Remboursements de frais	7 400,00	7 800,00	7 800,00
6288	Autres	800,00	10 700,00	10 700,00
63512	Taxes foncières	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6353	Impôts indirects	2 500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	424 504,00	396 763,56	396 763,56
6215	Personnel coll. rattachement	0,00	69 214,35	69 214,35
6218	Autre personnel extérieur	0,00	50 160,70	50 160,70
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	1 306,00	1 306,00
6411	Salaires, appointements	424 504,00	264 839,11	264 839,11
6458	Autres organismes sociaux	0,00	1 901,91	1 901,91
6474	Versement aux oeuvres sociales	0,00	7 717,45	7 717,45
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	464,04	464,04
6478	Autre charge sociale diverse	0,00	860,00	860,00
648	Autres charges de personnel	0,00	300,00	300,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	300,00	300,00
651	Redevances pour concessions	0,00	300,00	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		773 464,00	731 663,56	731 663,56

66	Charges financières (b) (8)	60 100,00	57 000,00	57 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 100,00	57 000,00	57 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 890,00	2 000,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles	1 890,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		835 454,00	790 663,56	790 663,56

023	Virement à la section d'investissement	467 287,80	918 394,49	918 394,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	353 114,00	347 000,00	347 000,00
6811	Dotation / immob.incorp, corpo	349 000,00	347 000,00	347 000,00
6862	Dot amort charges fin. à répar	4 114,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		820 401,80	1 265 394,49	1 265 394,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	820 401,80	1 265 394,49	1 265 394,49
-----------------------------------	-------------------	---------------------	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 655 855,80	2 056 058,05	2 056 058,05
--	---------------------	---------------------	---------------------

		+	
	RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00

		+	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00

		=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 056 058,05

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	713 178,00	814 645,90	814 645,90
706	Prestations de services	584 550,00	688 888,01	688 888,01
7084	M. à d. personnel facturée	88 806,00	87 757,89	87 757,89
7087	Remboursements de frais	39 822,00	38 000,00	38 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	415 830,00	62 000,00	62 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	415 830,00	62 000,00	62 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 100,00	5 100,00
7588	Autres	0,00	5 100,00	5 100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 129 008,00	881 745,90	881 745,90

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	276,00	202 300,00	202 300,00
7718	Autres produits exceptionnels	0,00	600,00	600,00
773	Mandats annulés	0,00	200,00	200,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	200 000,00	200 000,00
778	Autres produits exceptionnels	276,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 129 284,00	1 084 045,90	1 084 045,90

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	527 700,00	527 700,00	527 700,00
777	Quote-part des subventions	527 700,00	527 700,00	527 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		527 700,00	527 700,00	527 700,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 656 984,00	1 611 745,90	1 611 745,90
---	---------------------	---------------------	---------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	444 312,15
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 056 058,05

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00	140 000,00	140 000,00
1641	Emprunts en euro	140 000,00	140 000,00	140 000,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	140 000,00	140 000,00	140 000,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	140 000,00	140 000,00	140 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	527 700,00	527 700,00	527 700,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	527 700,00	527 700,00	527 700,00
13911	État & établissement nationaux	527 700,00	527 700,00	527 700,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	527 700,00	527 700,00	527 700,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	667 700,00	667 700,00	667 700,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	597 694,49
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 265 394,49
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 040 = RE 042*

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 041 = RI 041*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	137 730,81	0,00	0,00
1641	Emprunts en euro	137 730,81	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		137 730,81	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		137 730,81	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	467 287,80	918 394,49	918 394,49
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	353 114,00	347 000,00	347 000,00
28138	Autres constructions	349 000,00	347 000,00	347 000,00
4817	Pénalités de renég de la dette	4 114,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		820 401,80	1 265 394,49	1 265 394,49
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		820 401,80	1 265 394,49	1 265 394,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		958 132,61	1 265 394,49	1 265 394,49
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				1 265 394,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00101
LIBELLE : TRAVAUX SUR LES ETANGS

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	3 635,00 a	0,00	0,00 b	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Agencements, aménagement Matériel	3 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
 Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00102
LIBELLE : GITE DE GROUPE

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	262 791,60 a	0,00	0,00 b	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 050,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres terrains	4 493,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Instal. à caractère spécifique	875,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Instal. générale, agencement	20 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	30 107,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres	7 846,26	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	198 740,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	198 740,64	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
 Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00103
LIBELLE : CHEPTEL

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00 a	0,00	0,00 b	0,00 b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES c		0,00 d	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (e+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00104
LIBELLE : TRAVAUX SUR BATIMENTS

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	355,14 a	0,00	0,00 b	0,00 b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES c		0,00 d	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (e+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...	31/03/2015	0,00	40 000,00	77,50	40 000,00	0,00
...	18/04/2016	95 000,00	135 000,00	206,92	0,00	135 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Indice	Taux					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 182 472,57									
1641 Emprunts en euros (total)					2 182 472,57									
48942 PESCALIS	CREDIT AGRICOLE	11/10/2013	03/04/2014	20/07/2014	177 000,00	F	Taux fixe à 3,47 %	3,47	3,52	EUR	T	P	O	A-1
PESCALIS	CREDIT AGRICOLE	12/09/2013	07/10/2013	20/01/2014	73 000,00	F	Taux fixe à 3,29 %	3,29	3,33	EUR	T	P	O	A-1
PESCALIS 2002	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2002	20/12/2002	23/03/2003	314 289,00	F	Taux fixe à 4,5 %	4,50	4,58	EUR	T	P	O	A-1
PESCALIS 2012	CREDIT MUTUEL	24/04/2012	01/09/2012	30/11/2012	433 772,00	F	Taux fixe à 4,85 %	4,85	4,94	EUR	T	P	O	A-1
PESCALIS 2013	CAISSE D'EPARGNE	08/04/2013	15/04/2013	15/07/2013	286 500,00	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85	3,91	EUR	T	P	O	A-1
PESCALIS 20500677	CAISSE D'EPARGNE	19/12/2005	19/12/2005	20/03/2006	115 000,00	F	Taux fixe à 3,52 %	3,52	3,57	EUR	T	P	O	A-1
PESCALIS 50% 20200051	CAISSE D'EPARGNE	15/03/2002	15/03/2002	25/03/2004	632 911,57	F	Taux fixe à 5,65 %	5,65	5,65	EUR	A	P	O	A-1
PESCALIS BEME TRANCHE	CREDIT AGRICOLE	29/11/2007	30/11/2007	28/02/2008	150 000,00	F	Taux fixe à 4,77 %	4,77	4,77	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avenances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-occupateurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					2 182 472,57									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 70/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après évaluation (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				1 226 136,57					138 115,64	54 202,56		
1641 Emprunts en euros (total)				1 226 136,57					138 115,64	54 202,56		
4892 PESCALIS	N		A-1	153 486,08	12,3	F	Taux fixe à 3,47 %	3,52	9 989,20	5 186,92		
PESCALIS	N		A-1	61 120,81	11,8	F	Taux fixe à 3,29 %	3,33	4 226,40	1 959,08		
PESCALIS 2002	N		A-1	27 032,40	0,98	F	Taux fixe à 3,25 %	3,29	27 032,40	551,28		
PESCALIS 2012	N		A-1	340 797,67	10,67	F	Taux fixe à 4,85 %	4,94	24 786,52	16 082,40		
PESCALIS 2013	N		A-1	233 559,99	11,29	F	Taux fixe à 3,85 %	3,91	16 476,24	8 756,08		
PESCALIS 20500877	N		A-1	36 791,15	3,97	F	Taux fixe à 3,52 %	3,57	8 720,10	1 180,79		
PESCALIS 50% 20200051	N		A-1	303 102,08	6,23	F	Taux fixe à 5,65 %	5,65	36 497,40	17 125,27		
PESCALIS 6EME TRANCHE	N		A-1	70 246,39	5,16	F	Taux fixe à 4,77 %	4,77	10 387,38	3 350,75		
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T. P. et PPP (total)												
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		1 226 136,57					138 115,64	54 202,56	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCS1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt. (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	8				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1 226 137 €				
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du 08/07/2014 et 22/09/2015
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) inférieur à 150 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Frais d'études	5	
Linéaire	Logiciels	2	
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	5	
Linéaire	Plantations arbres et arbustes	15	
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	15	
Linéaire	Installations générales, agencements, aménagement des	15	
Linéaire	Constructions	30	
Linéaire	Installations, matériels et outillages techniques	5	
Linéaire	Réseaux de voirie	8	
Linéaire	Installations générales, agencements, aménagements divers	4	
Linéaire	Matériel de transport légers	5	
Linéaire	Matériel de transport autres	7	
Linéaire	Matériel de bureau et informatique	3	
Linéaire	Mobiliers	10	
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	8	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		667 700,00	667 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		140 000,00	140 000,00
1641	Emprunts en euro	140 000,00	140 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		527 700,00	527 700,00
13911	État & établissement nationaux	527 700,00	527 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	667 700,00	0,00	597 694,49	1 265 394,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		1 265 394,49	II 1 265 394,49
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 265 394,49	1 265 394,49
28138	Autres constructions	347 000,00	347 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	918 394,49	918 394,49

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	1 265 394,49	0,00	0,00	0,00	1 265 394,49

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 265 394,49
Ressources propres disponibles	1 265 394,49
Solde	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS
BUDGET PISCALIS SPIC**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/17		

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/17 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
A / Autre		OTR		20 982,19		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		23 760,64		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		23 007,47		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		50 466,96		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		30 485,28		A / Autre - CDI de droit privé
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

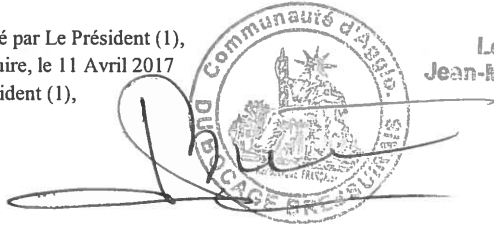
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 79
 Nombre de membres présents : 58
 Nombre de suffrages exprimés : 71
VOTES :
 Pour : 71
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2017

Présenté par Le Président (1),
 Abressuire, le 11 Avril 2017
 Le Président (1),



Le Président
Jean-Michel BERNIER



Délibéré par le Conseil Communautaire (2), réuni en session ordinaire.
 A Bressuire, le 11 Avril 2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

--	--





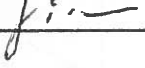
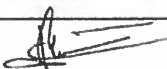
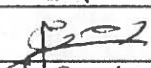
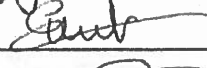
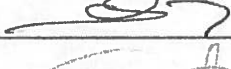




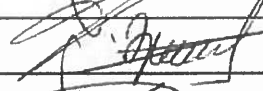
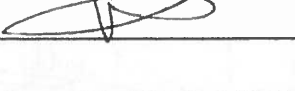

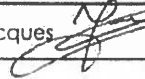

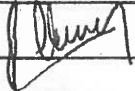


Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____.

A Bressuire, le 11/04/2017




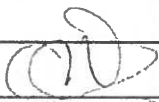

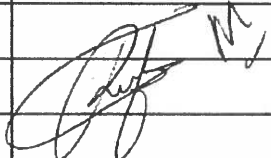

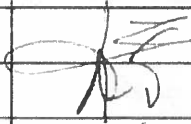

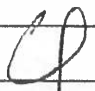
Le Président
Jean-Michel BERNIER

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 11/04/2017			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	ARRU	Bernard				
Titulaire	M.	BARRAUD	Joël				
Suppléant	M	GODET	Jean-Pierre				
Titulaire	Mme	BAUDOIN	Caroline				
Titulaire	M.	BEILLOUIN	Franck				
Titulaire	M.	BERNARD	Erik				
Titulaire	M.	BERNARD	Jean-Marc		x	x	PIERRE Gérard
Suppléant	M.	CHAUVÉ	Frédéric				
Titulaire	M.	BERNIER	Jean-Michel				
Titulaire	M.	BILHEU	Jean-Yves				
Suppléante	Mme	GAUVRIT	Marie				
Titulaire	M.	BILLY	Jacques				
Suppléant	M.	BILHEU	Christian				
Titulaire	M.	BIROT	Louis-Marie				
Suppléant	Mme	SOULARD	Christine				
Titulaire	M.	BOISSEAU	Thierry				
Titulaire	M.	BONNEAU	Marc				
Titulaire	M.	BOUDEAU	Michel		x	x	Giraud Bernard
Suppléant	M.	LE BARS	Pascal				
Titulaire	M.	BREGEON	Emile				Bonneau Marc
Titulaire	Mme	BREMAUD	Martine		x	x	VIOLLEAU Colette
Titulaire	M.	BREMOND	Philippe				
Titulaire	M.	BROSSEAU	Johnny				
Titulaire	M.	BRUNET	Jean-Pierre		x	x	COPPET Jacques 
Suppléant	M.	LAGOGUÉE	Pascal				
Titulaire	M.	BUREAU	Pierre				
Titulaire	Mme	CHARGE BARON	Martine				
Suppléant	Mme	TOURRENNE	Hélène				
Titulaire	M.	CHARRIER	Yannick				
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Bertrand				
Suppléante	Mme	TURPEAU	Patricia				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 11/04/2017			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Gilles				
Suppléant	M.	ONILLON	Gilles				
Titulaire	M.	CHOUTEAU	Yves				
Titulaire	M.	COPPET	Jacques				
Suppléant	M.	CHESSE	Patrice				
Titulaire	Mme	CORNUAULT	Catherine				
Suppléant	M.	BOULANGER	Philippe				
Titulaire	Mme	COTILLON	Nicole				
Suppléant	M.	BERTRAND	Olivier				
Titulaire	M.	DE TROGOFF	Gaëtan				
Suppléant	Mme	BONNET	Dany				
Titulaire	Mme	DIGUET	Francette		x	x	GUILLERMIC André
Titulaire	Mme	DUBRAY	Marguerite				
Titulaire	Mme	DUFAURET	Josette				
Titulaire	Mme	FERCHAUD	Pascale		x	x	MENARD Emmanuelle
Titulaire	M.	FRADIN	Nicolas				
Titulaire	Mme	GERBAUD	Estelle				
Titulaire	M.	GIRAUD	Bernard				
Suppléant	M.	METAIS	Jean-Claude				
Titulaire	M.	GIRAULT	Robert	<i>Pourrait être au délégué</i> 			
Suppléant	M.	MENARD	Yannick				
Titulaire	M.	GOBIN	Yves				
Suppléant	M.	TISSERAND	Nelly				
Titulaire	M.	GODET	Jean-Paul				
Suppléant	M.	GRIMAUULT	Jean-Paul				
Titulaire	M.	GRELLIER	Dany				
Suppléant	Mme	ROY	Valérie				
Titulaire	M.	GRELLIER	Sébastien				
Titulaire	M.	GRIMAUD	Jean-Luc		x	x	MAROLLEAU Pierre-Yves
Titulaire	M.	GROLLEAU	Jean-Jacques				
Suppléant	M.	MOTARD	Francis				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 11/04/2017				
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à	
Titulaire	M.	GUILLERMIC	André					P
Titulaire	Mme	JARRY	Marie					
Titulaire	M.	JEAN	David					
Suppléant	M.	POIRIER	Pascal					
Titulaire	M.	LAURIOUX	Patrick					
Suppléant	Mme	FOUILLET	Isabelle					
Titulaire	Mme	LENNE	Dominique		x	x	Pi em Bureau	
Titulaire	M.	LOGEAS	Jean-Paul					
Suppléant	M.	GOBIN	Laurent					
Titulaire	M.	LOISEAU	Joël		x	x	CHOUTEAU Yves	
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Pierre-Yves					P
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Thierry					P
Titulaire	Mme	MARQUOIS	Cécile					P
Titulaire	Mme	MENARD	Emmanuelle					P
Titulaire	M.	MENARD	Rémy					
Suppléant	M.	CHIRON	Georges					
Titulaire	Mme	MERLET	Rachel		x	x	GRELLIER Sébastien	
Titulaire	M.	MICHONNEAU	Philippe		x	x	GROUPEAU J. J.	
Suppléant	M.	BROSSEAU	Dominique					
Titulaire	Mme	MORANDEAU	Sylviane					
Titulaire	M.	MORIN	Yves					
Suppléant	M.	GAUTHIER P	Patrice					
Titulaire	M.	MOUILLER	Philippe					
Titulaire	M.	PANNETIER	Isabelle					
Titulaire	Mme	PANNETIER	Michel					P
Titulaire	M.	PAPIN	Claude					
Suppléant	M.	BOISSONOT	André					
Titulaire	M.	PETRAUD	Gilles					
Titulaire	Mme	PIED	Karine		x	x	PANNETIER Michel	
Titulaire	M.	PIERRE	Gérard					P
Suppléant	M.	THIBAudeau	Guy					

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 11/04/2017			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	PILOTEAU	Pascal				
Suppléant	Mme	RABILLOUD	Hélène				
Titulaire	M.	POUSIN	Claude				
Suppléant	M.	AUDOUIT	Gérard				
Titulaire	Mme	PUAUT	Catherine				
Suppléant	Mme	RAUTUREAU	Chantal				
Titulaire	Mme	REVEAU	Anne-Marie				
Suppléant	Mme	VRIGNAULT	Marie-Claude				
Titulaire	M.	ROBIN	Philippe				
Titulaire	M.	ROUGER	Jany				
Suppléant	M.	JULIEN	Christian				
Titulaire	M.	ROY	Christian				
Suppléant	Mme	MARSAULT	Nicole				
Titulaire	Mme	SECHET	Yolande				
Suppléant	M.	CANTET	Jérôme				
Titulaire	M.	SIMONNEAU	Jean				
Titulaire	M.	TRICOT	Dominique				
Suppléant	M.	MERCERON	Philippe				
Titulaire	M.	VERGER	Gérard				
Suppléant	M.	POINT	Serge				
Titulaire	Mme	VILLEMONTAIX	Véronique				
Titulaire	Mme	VIOLLEAU	Colette				
Titulaire	Mme	VRIGNAUD	Cécile	